

Message de Madame la ministre de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
pour le colloque de la FLAREP.

Mesdames et messieurs,

Les langues régionales s'ancrent dans la diversité des territoires de notre pays. Elles ont façonné, au cours des siècles, des identités fortes, des patrimoines, et continuent encore aujourd'hui à vivre à travers chacune et chacun de nos concitoyens.

A travers elles, ils s'unissent autour de ce bien précieux : une langue. Une langue dont les accents, la syntaxe, le vocabulaire et les œuvres auxquelles elle donne naissance, font résonner l'histoire au cœur de notre présent.

Ces langues régionales ont toute leur place au sein des enseignements de langues vivantes – et peut-être faudrait-il préciser qu'elles ne sont pas seulement bien vivantes, mais qu'elles sont bien vécues.

Je regrette donc de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui, et je vous prie de bien vouloir excuser cette absence liée à un déplacement officiel.

Mais parce que je connais vos appréhensions, et les difficultés que vous rencontrez parfois sur le terrain, je tenais à m'adresser à vous pour l'ouverture de ce colloque.

Loin d'avoir été oubliées ou remises en cause par la refondation de l'école, les langues régionales ont reçu, avec celle-ci, une impulsion décisive.

La refondation de l'école conserve les dispositions de la circulaire du 5 septembre 2001 sur le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée et celles de l'arrêté du 12 avril 2003, « Enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections « langues régionales » des collèges et des lycées. »

Elle garantit donc l'existence des sections bilingues de langue régionale, l'existence des dispositifs bi-langues de continuité en classe de 6<sup>e</sup> et, dans cette même classe, l'existence des enseignements d'initiation / sensibilisation.

Mais je ne me contente pas, ce qui était déjà important, de conserver ces acquis. La refondation de l'école offre aux langues régionales la possibilité de se développer encore davantage, et ceci de façon très concrète.

La refondation permet ainsi de recourir aux langues et cultures régionales pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle favorise l'apprentissage complémentaire d'une langue régionale à l'école primaire, en inscrivant l'enseignement bilingue dans la loi, et donne la possibilité d'y accéder dès la maternelle.

Et parce qu'une langue n'est jamais indépendante de la culture dans laquelle elle s'inscrit, j'ai tenu à ce que les collectivités territoriales puissent organiser des activités éducatives et culturelles complémentaires, portant sur les langues et cultures régionales.

Cette valorisation est aussi à l'œuvre dans la réforme du collège, et notamment les nouveaux programmes. Je sais que c'est un point sur lequel vous teniez à avoir des éclaircissements, que je suis heureuse de pouvoir vous fournir.

Le temps consacré à un enseignement est important pour l'efficacité de celui-ci. Je commencerai donc par rappeler qu'avec la réforme du collège, il y a une augmentation du nombre d'heures d'enseignement des langues régionales comme LV2.

En effet, son apprentissage débutera en 5<sup>e</sup> et non plus en 4<sup>e</sup>, et il y aura, pour les professeurs, 7,5 heures d'enseignement contre 6 actuellement.

Parallèlement, l'enseignement de complément de langue et culture régionales, d'une heure en classe de 5<sup>e</sup>, de deux heures en classe de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, est créé. Les collégiens peuvent ainsi toujours apprendre la langue, et ceci, avec une continuité réelle au sein du cycle.

Et parce que les langues régionales sont une véritable richesse pour nos élèves, un thème « langues et cultures régionales » a été défini dans les enseignements pratiques interdisciplinaires, auquel la grande majorité des collégiens pourront avoir accès.

Enfin, la « carte des langues » instaure une continuité de l'offre entre la primaire et le collège qui faisait parfois défaut. Cette carte profite ainsi à l'apprentissage des langues régionales, et permettant aussi de flécher un certain nombre de postes de professeurs, afin de mieux répartir l'offre au sein des académies.

Dans cette mise en place d'une politique linguistique cohérente et diversifiée, nos langues régionales, vous le voyez, ne sont pas oubliées.

Alors, bien sûr, je n'ignore pas qu'il existe encore bien des difficultés. Ce sont des politiques académiques trop hétérogènes. Ce sont des moyens, qui, pour être en progression, demeurent parfois limités. C'est, enfin, une formation sur laquelle nous devons encore nous améliorer.

Parce que je parlais de nos langues régionales comme d'un facteur de solidarité, je ne crois pas, en particulier sur ce sujet précis, aux grandes directives venues d'en haut. Je crois au dialogue, à la concertation et à l'écoute.

Je salue donc le travail engagé cette semaine avec la FLAREP pour élaborer ensemble une stratégie de développement, parce que je pense que nous avons un objectif commun : faire franchir à l'enseignement des langues et cultures régionales une nouvelle étape. Et cela ne pourra se faire sans vous.

Aussi, je vous souhaite, à toutes et à tous, un excellent colloque, qui ne manquera pas, j'en suis sûre, d'offrir des propositions riches et constructives sur un sujet qui nous tient à cœur !

La ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Najat Vallaud-Belkacem